

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1739**5 décembre 2002****SOMMAIRE**

AON Luxembourg S.A., Luxembourg	83445	dimus	83453
AON Luxembourg S.A., Luxembourg	83445	Kerschenmeyer Constructions, S.à r.l., Waldbredimus	83454
AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A., Luxembourg	83442	L.F.C. LuxFiduConseil, S.à r.l., Luxembourg	83426
AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A., Luxembourg	83443	LaSalle Euro Growth II SCA, Luxembourg	83468
Blended S.A., Luxembourg	83436	Leverre International S.A., Luxembourg	83448
Builders' Credit Reinsurance Company S.A., Luxembourg	83449	Manilux S.A.H., Luxembourg	83442
Builders' Credit Reinsurance Company S.A., Luxembourg	83450	Modart S.A., Luxembourg	83431
Caillebotis Polyester Trading CPT S.A., Luxembourg	83446	Ocean Sky S.A., Luxembourg	83465
Camelia A.G., Luxembourg	83454	Placebo, S.à r.l., Luxembourg	83464
Citadel Frontier, S.à r.l., Munsbach	83432	Placebo, S.à r.l., Luxembourg	83465
Citadel Frontier, S.à r.l., Munsbach	83434	Poltrona Frau International S.A., Luxembourg ..	83442
Contractors' Casualty & Surety Reinsurance Company S.A., Luxembourg	83446	Promotel International S.A., Luxembourg	83446
Contractors' Casualty & Surety Reinsurance Company S.A., Luxembourg	83447	(The) RE-Company S.A., Luxembourg	83444
CTM-Holding S.A., Luxembourg	83430	(The) RE-Company S.A., Luxembourg	83444
CTM-Holding S.A., Luxembourg	83431	Royal Classics S.A., Luxembourg-Strassen	83439
Emka Façades, S.à r.l., Waldbredimus	83455	Royal Classics S.A., Luxembourg-Strassen	83440
Emka Façades, S.à r.l., Waldbredimus	83455	Schenectady Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ..	83443
European Fund Services S.A., Munsbach	83434	Société Civile Immobilière Dehebert SCI, Pont-pierre	83451
European Fund Services S.A., Munsbach	83435	Société Civile Immobilière Dehebert SCI, Pont-pierre	83452
Fiduciaire DLN, Fiduciaire Decker Liesch Nellinger S.A., Luxembourg	83466	Société Civile Immobilière Dehebert SCI, Pont-pierre	83452
Finance for Danish Industry Invest S.A., Luxembourg	83458	Société de Bâtiments et Promotions S.A., Luxembourg	83441
Finance for Danish Industry Invest S.A., Luxembourg	83461	Sofind S.A., Luxembourg	83441
FLD S.A., Fiduciaire Luxembourgeoise de Développement S.A., Luxembourg	83456	Soforest S.A.H., Luxembourg	83439
Hickbros, S.à r.l., Luxembourg	83462	Sopatex Holding S.A., Luxembourg	83441
Intels Group S.A., Moutfort	83427	Stal Investment S.A., Luxembourg	83439
International Regency Artistic S.A., Luxembourg ..	83448	Symbols S.A., Luxembourg	83455
Ivoire Investments S.A., Luxembourg	83435	Themis Finances S.A., Luxembourg	83448
Kerschenmeyer Constructions, S.à r.l., Waldbredimus		Themis Finances S.A., Luxembourg	83449
		Traveling Holding S.A., Luxembourg	83467
		Trivega Immobilière, S.à r.l., Waldbredimus	83452
		Trivega Immobilière, S.à r.l., Waldbredimus	83453
		Wallsort International S.A., Luxembourg	83447
		Wallsort International S.A.H., Luxembourg	83432

L.F.C. LuxFiduConseil, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le trente octobre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

La société IONTEC LIMITED, avec siège social à Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par:

Monsieur Romain Schumacher, employé privé, demeurant à L-8393 Olm, 11, rue des Près, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 31 juillet 2001.

La prédite procuration, signée ne varietur par le comparant agissant ès-dites qualités, et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de L.F.C. LuxFiduConseil, S.à r.l.**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet d'organiser la comptabilité, d'établir les bilans et les déclarations fiscales des entreprises, ainsi que la gestion des traitements et des salaires.

En outre, la société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille deux.**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les cent vingt-quatre (124) parts sociales ont été souscrites par la société IONTEC LIMITED, avec siège social à Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associée unique reconnaît.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.**Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cents euros (EUR 800,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associée unique, dûment représentée, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.
- Est nommé gérant unique, pour une durée indéterminée, Monsieur Romain Schumacher, préqualifié.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue de lui connue au comparant, agissant ès-dite qualités, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.
Signé: R. Schumacher, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2002, vol. 14CS, fol. 90, case 6. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 11 novembre 2002.

T. Metzler.

(82707/222/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2002.

INTELS GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5335 Moutfort, 17, rue de Gappenhiehl.

STATUTS

L'an deux mille deux, le trente octobre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société INTELS INTERNATIONAL NETWORK S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le n° B 51.951,

dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Valeri Guerman, conseiller en propriété intellectuelle, demeurant à 9, rue Akademika Anokhina, 119581 Moscou, Russie;

2. Monsieur Aleksandr Korchminskiy, conseiller en propriété intellectuelle, demeurant à D-69126 Heidelberg, Box-bergring 15.

Les parties comparantes, agissant ès-dites qualités, ont prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société anonyme régie par les lois applicables et les présents Statuts:

Titre I^{er}. - Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er}. Il est créé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions dans le futur, une société sous forme de société anonyme de droit luxembourgeois sous le nom de INTELS GROUP S.A., (ci-après «la Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Moutfort, commune de Contern.

Il pourra être transféré en tout autre lieu à l'intérieur de la commune de Contern par une résolution du conseil d'administration.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, par une résolution d'une assemblée générale de ses actionnaires.

La Société pourra établir des succursales ou d'autres bureaux au Luxembourg ou à l'étranger sur décision du conseil d'administration.

Art. 4. La société aura pour objet le conseil en propriété intellectuelle et industrielle (principalement dans les pays de l'Europe de l'Est et d'Asie) consistant dans l'orientation, l'assistance et la représentation de mandats dans le domaine de la propriété intellectuelle et industrielle, notamment quant à l'obtention, au maintien, à la défense et à la contestation de droits privatifs constitués par des brevets, marques, dessins ou modèles et autres objets de la propriété intellectuelle.

La Société pourra encore créer ou développer des réseaux de cabinets de conseil spécialisés en propriété intellectuelle et industrielle sans limitation géographique.

La Société pourra également assurer, directement ou indirectement, l'ingénierie financière des membres des réseaux ainsi que toute gestion qu'elle se verrait confier par eux.

La Société est autorisée à contracter des emprunts de toute sorte et peut également procéder à l'émission d'obligations ou de reconnaissances de dettes.

D'une manière générale, la Société est autorisée à prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et exécuter toute opération qui pourrait être dans l'intérêt de l'accomplissement de son objet social, à condition toutefois de rester toujours dans les limites de la loi sur les sociétés commerciales du dix août mil neuf cent quinze telle qu'elle a été modifiée.

Titre II. - Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un euros) chacune, intégralement libérées.

La Société est autorisée, dans les termes et conditions de la loi, à racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont sous forme nominative ou sous forme d'actions au porteur ou partiellement dans l'une de ces formes au choix de l'actionnaire.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme en étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Titre III. - Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 7. Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires devra être convoquée par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Les convocations de l'assemblée générale devront être adressées par câble, télex, télégramme, télécopie ou par e-mail et devront être considérées comme régulières si elles ont été effectuées tel que convenu.

Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Chaque actionnaire pourra désigner par procuration un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire pour le représenter aux assemblées des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable si l'assemblée constate qu'elle a bien été informée de l'ordre du jour.

Le quorum et le délai pour la convocation à toute assemblée de la Société sera sauf disposition contraire des présents statuts, celui fixé par la loi.

Sauf disposition contraire de la loi, les résolutions prises lors d'une assemblée des actionnaires régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Art. 8. L'assemblée générale ordinaire annuelle de la Société devra se tenir à Moutfort au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Moutfort comme il pourra être indiqué dans la convocation, le dernier lundi du mois de juillet à 14.00 heures et pour la première fois en deux mille trois.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale aura lieu le prochain jour ouvrable.

Titre IV. - Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de leur assemblée générale annuelle pour une période d'une année et ils continueront d'être en exercice jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Le conseil d'administration pourra également choisir un(e) secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration devra être adressée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence devra être mentionnée dans la convocation.

Cette convocation pourra être écartée par l'accord écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie ou par e-mail de chaque administrateur.

Tout administrateur pourra désigner un autre administrateur comme mandataire qui agira à sa place à toute réunion du conseil d'administration. Cette procuration pourra être donnée par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie ou par e-mail.

Les votes pourront également être effectués par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou e-mail.

Le conseil d'administration pourra délibérer et prendre valablement des décisions à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs soit présente ou représentée à la réunion. Les décisions devront être prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, auront le même effet que des décisions votées lors d'une réunion du conseil d'administration.

Art. 11. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui préside une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui peuvent être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ses affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout (tous) membre(s) du conseil d'administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration pourra également conférer tous pouvoirs et tout mandat spécial à toute(s) personne(s) qui n'a pas besoin d'être administrateur, engager ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de l'administrateur délégué ou encore par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été conféré par le conseil d'administration.

Art. 14. Dans l'exécution de leur mandat, les administrateurs ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Art. 15. Les opérations de la Société devront être contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. L'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination des commissaires aux comptes pour une période d'une année et déterminera leur nombre et leur rémunération.

La durée des fonctions des commissaires aux comptes prendra fin à la fin de chaque assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires; ils pourront être réélus.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société pour se terminer le 31 décembre 2002.

Art. 17. A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration préparera les comptes annuels qui seront à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société sera affecté à la réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les termes et conditions prévus par la loi et les présents statuts.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, la liquidation devra être réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Art. 19. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents Statuts devra être déterminé en concordance avec la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

Les souscripteurs ont souscrit et ont libéré en espèces les montants ci-après indiqués:

Actionnaires	Capital souscrit (en EUR)	Capital libéré (en EUR)	Nombre d'actions
1) INTELS INTERNATIONAL NETWORK S.A.	30.969,-	30.969,-	999
2) M. Aleksandr Korchminskiy	31,-	31,-	1
Total:	31.000,-	31.000,-	1.000

Les 1.000 (mille) actions de la Société ont été intégralement libérées par les souscripteurs de telle manière que le montant de EUR 31.000,- (trente et mille euros) est à la libre disposition de la Société, comme certifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Les personnes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté qu'elle a été régulièrement constituée, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-5335 Moutfort, 17, rue de Gappenhiehl.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et le nombre des commissaires aux comptes à 1 (un).
3. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs:
 - Monsieur Valeri Guerman, conseiller en propriété intellectuelle, demeurant à 9, rue Akademika Anokhina, 119581 Moscou, Russie;
 - Monsieur Aleksandr Korchminskiy, conseiller en propriété intellectuelle, demeurant à D-69126 Heidelberg, Box-bergring 15;
 - Monsieur Andrej Sadovsky, conseiller économique, résidant à 15, rue 7-ya Parkovaya 105264 Moscou, Russie.
4. Est nommée commissaire aux comptes:
la société BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
5. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à la fin de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'an deux mille trois.
6. Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et à l'article 12 des statuts, l'assemblée autorise le conseil d'administration de la société à élire Monsieur Valeri Guerman, préqualifié, à la fonction d'administrateur-délégué de la société. Son mandat prendra fin à la fin de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'an deux mille trois.

Dont acte, fait à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant en leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Guerman, A. Korchminskiy, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2002, vol. 14CS, fol. 89, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 11 novembre 2002.

T. Metzler.

(82706/222/187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2002.

CTM-HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 27.928.

L'an deux mille deux, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding CTM- HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C. Luxembourg section B numéro 27.928, constituée suivant acte reçu le 28 avril 1988, publié au Mémorial C numéro 192 du 16 juillet 1988.

L'assemblée est présidée par Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Pia Mausem, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Hansen, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les deux mille (2.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Conversion du capital social de CHF en EUR au cours de CHF/EUR 0,6744 avec effet au 1^{er} janvier 2002.
- 2.- Augmentation du capital social de EUR 1.680,-, pour le porter de EUR 1.888.320,- à EUR 1.890.000,-, par incorporation des résultats reportés à due concurrence.
- 3.- Le capital social sera fixé à EUR 1.890.000,-, représenté par 2.000 actions de valeur nominale EUR 945,- chacune.
- 4.- Modification subséquente des statuts.
- 5.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la devise d'expression du capital social souscrit et de la comptabilité de francs suisses en euros au cours de CHF/EUR 0,6744 avec effet au 1^{er} janvier 2002. Suite à cette conversion, le capital social s'élève à un million huit cent quatre-vingt-huit mille trois cent vingt euros (EUR 1.888.320,-)

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le montant de EUR 1.888.320,- (un million huit cent quatre-vingt-huit mille trois cent vingt euros) résultant de la conversion à concurrence de EUR 1.680,- (mille six cent quatre-vingts euros) afin de

porter le capital souscrit à EUR 1.890.000,- (un million huit cent quatre-vingt-dix mille euros) sans création d'actions nouvelles, en transférant ledit montant des résultats reportés au capital souscrit.

Preuve des résultats reportés disponibles a été donnée au notaire instrumentant au moyen d'un bilan récent de la société certifié conforme et inchangé à ce jour.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le montant du capital social est fixé à un million huit cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 1.890.000,-), représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de neuf cent quarante-cinq euros (EUR 945,-) chacune, qui au choix de l'actionnaire, seront nominatives ou au porteur sauf disposition contraire de la loi.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Ries, P. Mausen, L. Hansen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2002, vol. 14CS, fol. 87, case 1. – Reçu 16,80 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

J. Elvinger.

(82726/211/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2002.

CTM-HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 27.928.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(82727/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2002.

MODART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 39.452.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 septembre 2002

1. Les démissions de Monsieur Alain Renard, Monsieur Pierre Mestdagh, Monsieur Carlo L. E. Pagni, Monsieur Noris Conti, Monsieur Fabio Lucchinetti, Administrateurs et la démission de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux Comptes, sont acceptées.

2. Décharge pleine et entière est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

3. Monsieur Silvano Gerani, 6 Via Renzi, I-Cattolica, Monsieur Sergio Vandi, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Monsieur Maurizio Cottella, 12, rue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, sont nommés nouveaux Administrateurs. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

4. La société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., ayant son siège social au 2, boulevard Royal, L-1330 Luxembourg, est nommée nouveau Commissaire aux Comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

5. Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, au 9, rue Goethe, L-1930 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Certifié sincère et conforme

Pour MODART S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 35, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82827/795/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

WALLSORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 53.348.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 avril 2001

- Les mandats d'Administrateurs de Messieurs Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S., 20, rue Woïwer, L-4687 Diferdange, François Mesenburg, employé privé, 95, rue Principale, L-6833 Bïwer, et Giancarlo Cervino, employé privé, 20, boulevard de Verdun, L-2670 Luxembourg, ainsi que la société FINIM LIMITED, avec siège social à Jersey, Channel Islands, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

- Le mandat de la société FIN-CONTROLE S.A., avec siège social 25A, boulevard Royal, L-2086 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Fait à Luxembourg, le 3 avril 2001.

Certifié sincère et conforme

WALLSORT INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 35, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82808/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

CITADEL FRONTIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Munsbach.

R. C. Luxembourg B 82.349.

In the year two thousand and two, on the twenty-fifth of October.

Before us Maître Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

HERA INTERNATIONAL INVESTMENTS LTD., having its registered office at c/o Maples and Calder, P.O. Box 309, Uglund House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, here represented by Mrs Anne Caroline Meyer, juriste, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy established in Chicago, USA, on September 26, 2002.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the limited liability company established in Luxembourg under the name of CITADEL FRONTIER, S.à r.l., incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of May 16, 2001, published in the Mémorial, Recueil C N° 1151, dated December 12, 2001, and whose bylaws have been modified by deed of the undersigned notary on September 11, 2002, not yet published in the Mémorial, Recueil C.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolved to:

1. Temporarily abolish the nominal value of the shares.

2. Convert the currency of the Company's share capital from Euro (EUR) to US Dollars (USD) by converting the current share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to a share capital of twelve thousand one hundred eleven US Dollars and twenty-five Cents (USD 12,111.25), in accordance with the exchange rate of EUR 1.- = USD 0.9689, as fixed by Bloomberg on September 16, 2002;

3. Allocate eleven US Dollars and twenty-five Cents (USD 11.25) to the legal reserve of the Company in order to round down the amount of the share capital.

4. Increase the Company's share capital by one million nine hundred eighty-seven thousand nine hundred US Dollars (USD 1,987,900.-) to raise it from its present amount of twelve thousand one hundred US Dollars (USD 12,100.-) to two million US Dollars (USD 2,000,000.-) by creation and issue of seventy-nine thousand five hundred sixteen (79,516) new shares of twenty-five US Dollars (USD 25.-) each.

Subscription-Payment

The sole shareholder HERA INTERNATIONAL INVESTMENTS LTD., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to the seventy-nine thousand five hundred sixteen (79,516) new shares and pay them fully up in the amount of one million nine hundred eighty-seven thousand nine hundred US Dollars (USD 1,987,900.-) by contribution in cash.

The amount of one million nine hundred eighty-seven thousand nine hundred US Dollars (USD 1,987,900.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

5. Re-establish the nominal value at twenty-five US Dollars (USD 25.-) per share and represent the share capital of two million US Dollars (USD 2,000,000.-) by eighty thousand shares (80,000) shares.

Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the articles of incorporation is amended in consequence thereof and shall henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The share capital is set at two million US Dollars (USD 2,000,000.-) divided into eighty thousand (80,000) shares of twenty-five US Dollars (USD 25.-) each.»

Estimate

For the purposes of the registration, the value of the capital increase of the company is fixed at two million and sixty-four thousand Euro (EUR 2,064,000.-).

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at twenty-three thousand Euro (EUR 23,000.-)

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HERA INTERNATIONAL INVESTMENTS LTD., avec siège social à c/o Maples and Calder, P.O. Box 309, Uglund House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, ici représentée par Mademoiselle Anne Caroline Meyer, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Chicago, USA, le 26 septembre 2002.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec elles.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de CITADEL FRONTIER, S.à r.l., constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil C N° 1151 du 12 décembre 2001, et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné le 11 septembre 2002, non encore publié au Mémorial, Recueil C.

II. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par cinq cent (500) parts sociales de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

II. L'associé unique décide de:

1. Abolir temporairement la valeur nominale des parts sociales.
2. Convertir la devise du capital social de l'Euro (EUR) au dollar US (USD). Le capital social actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est remplacé par un capital social de douze mille cent onze dollars US et vingt-cinq centimes (USD 12.111,25), correspondant au taux de change: EUR 1,-=USD 0,9689 fixé par Bloomberg le 16 septembre 2002;

3. Allouer le montant de onze dollars US et vingt-cinq centimes (USD 11,25) à la réserve légale afin d'arrondir le montant du capital social.

4. Augmenter le capital social d'un million neuf cent quatre-vingt-sept mille neuf cents dollars US (USD 1.987.900,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cent dollars US (USD 12.100,-) à deux millions de dollars US (USD 2.000.000,-) par la création et l'émission de soixante-dix-neuf mille cinq cent seize (79.516) nouvelles parts sociales de vingt-cinq dollars US (USD 25,-) chacune.

Souscription - Libération

L'associé unique HERA INTERNATIONAL INVESTMENTS LTD., prénommé, déclare par son mandataire, souscrire aux soixante-dix-neuf mille cinq cent seize (79.516) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement au montant d'un million neuf cent quatre-vingt-sept mille neuf cents dollars US (USD 1.987.900,-) par apport en liquide.

Un montant d'un million neuf cent quatre-vingt-sept mille neuf cents dollars US (USD 1.987.900,-) a été intégralement libéré en liquide et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

5. Rétablir la valeur nominale des parts sociales à vingt-cinq dollars US (USD 25,-) par part et représenter le capital social de deux millions de dollars US (USD 2.000.000,-) par quatre-vingt-mille (80.000) parts sociales.

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à deux millions de dollars US (USD 2.000.000,-) représenté par quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de vingt-cinq dollars US (USD 25,-) chacune.

Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement, la valeur de la société est établie à deux millions soixante-quatre mille Euros (EUR 2.064.000,-).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de vingt-trois mille Euros (EUR 23.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: A.-C. Meyer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2002, vol. 136S, fol. 86, case 12. – Reçu 20.361,57 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2002.

J. Elvinger.

(82728/211/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2002.

CITADEL FRONTIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Munsbach.

R. C. Luxembourg B 82.349.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(82729/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2002.

EUROPEAN FUND SERVICES S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

H. R. Luxemburg B 75.474.

Im Jahre zweitausendundzwei, den 5. April.

Versammelte sich die Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft EUROPEAN FUND SERVICES S.A., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 2, Parc d'activité.

Gegründet auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 29. März 2000, eingetragen beim Handel- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg, Section B unter Nummer 75.474, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 583 vom 16. August 2000.

Die Versammlung wurde eröffnet um 14.00 Uhr und fand unter dem Vorsitz Herrn Gert Rautenberg, Geschäftsführer, wohnhaft in L-7302 Steinsel, In der Acht 16.

Die Versammlung wählte zum Stimmenzähler Herrn Herr Jan Lux, Geschäftsführer, wohnhaft in L-5367 Schuttrange, 63, rue Principal.

Der Präsident bestimmte zum Sekretär Stephan Jeandey, Geschäftsführer, wohnhaft in D-54329 Konz, Köhnerstrasse 89.

Der Präsident erklärte dass:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft EUROPEAN FUND SERVICES S.A. sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsident, den Sekretär, den Stimmenzähler gegenwärtiger Urkunde begebogen bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Präsenzliste wird ersichtlich, dass alle 100 stimmberechtigten Aktien, in der gegenwärtigen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgenden Punkt:

Weiterführung der Gesellschaft EUROPEAN FUND SERVICES S.A., selbst wenn das Gesellschaftskapital bereits mehr als Hälfte aufgebraucht worden ist.

Die Hauptversammlung bestätigt die Tagesordnung und nimmt folgenden Beschluss einstimmig vor:

Beschluss

Die Versammlung beschließt, die Gesellschaft EUROPEAN FUND SERVICES S.A. weiterzuführen, selbst wenn das Gesellschaftskapital bereits mehr als Hälfte aufgebraucht worden ist.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Gesellschaftssitz der Gesellschaft, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparanten gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle den gegenwärtigen Beschluß unterschrieben.

Gezeichnet: G. Rautenberg, J. Lux und S. Jeandey.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2002, vol. 576, fol. 51, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82743/000/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2002.

EUROPEAN FUND SERVICES S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

H. R. Luxemburg B 75.474.

Im Jahre zweitausendundzwei, den 6. Mai.

Versammelte sich die Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft EUROPEAN FUND SERVICES S.A., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 2, Parc d'activité.

Gegründet auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 29. März 2000, eingetragen beim Handel- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg, Section B unter Nummer 75.474, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 583 vom 16. August 2000.

Die Versammlung wurde eröffnet um 14.00 Uhr und fand unter dem Vorsitz Herrn Gert Rautenberg, Geschäftsführer, wohnhaft in L-7302 Steinsel, In der Acht 16.

Die Versammlung wählte zum Stimmenzähler Herrn Herr Jan Lux, Geschäftsführer, wohnhaft in L-5367 Schuttrange, 63, rue Principal.

Der Präsident bestimmte zum Sekretär Stephan Jeandey, Geschäftsführer, wohnhaft in D-54329 Konz, Köhnerstrasse 89.

Der Präsident erklärte dass:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft EUROPEAN FUND SERVICES S.A. sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsident, den Sekretär, den Stimmenzähler gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Präsenzliste wird ersichtlich, dass alle 100 stimmberechtigten Aktien, in der gegenwärtigen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgenden Punkt:

Weiterführung der Gesellschaft EUROPEAN FUND SERVICES S.A., selbst wenn das Gesellschaftskapital bereits mehr als Hälfte aufgebraucht worden ist.

Die Hauptversammlung bestätigt die Tagesordnung und nimmt folgenden Beschluss einstimmig vor:

Beschluss

Die Versammlung beschließt, die Gesellschaft EUROPEAN FUND SERVICES S.A. weiterzuführen, selbst wenn das Gesellschaftskapital bereits mehr als drei viertel aufgebraucht worden ist.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Gesellschaftssitz der Gesellschaft, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle den gegenwärtigen Beschluß unterschrieben.

Gezeichnet: G. Rautenberg, J. Lux und S. Jeandey.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2002, vol. 576, fol. 51, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82744/000/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2002.

IVOIRE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxemburg B 79.603.

L'an deux mille deux, le onze novembre.

Par-devant Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IVOIRE INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 79.603, constituée suivant acte reçu en date du 8 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 552 du 20 juillet 2001 et dont les statuts n'ont subi à ce jour aucune modification.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Zeimet, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Flora Pomponio, employée privée, demeurant à Bettembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et les actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Modification de l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social, qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes prestations de services administratifs afin d'assurer le contrôle et le suivi de la bonne exécution de contrats de production dans le domaine des vêtements, tissus, chaussures et accessoires et également d'assurer la bonne mise en place physique et stratégique des produits dans les points de vente.

La société pourra accomplir en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

2) Modification du dernier paragraphe de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué, ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.»

Sur ce, l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.-** La société a pour objet toutes prestations de services administratifs afin d'assurer le contrôle et le suivi de la bonne exécution de contrats de production dans le domaine des vêtements, tissus, chaussures et accessoires et également d'assurer la bonne mise en place physique et stratégique des produits dans les points de vente.

La société pourra accomplir en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6. Dernier paragraphe.-** La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué, ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Zeimet, F. Pomponio, J.-M. Weber, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2002, vol. 15CS, fol. 10, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

M. Thyès-Walch.

(82771/000/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2002.

BLENDED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

2.- Monsieur Maurice Houssa, économiste, demeurant à Luxembourg,

représenté par Madame Catherine Calvi, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination, Durée, Siège social, Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée BLENDED S.A.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision

du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Capital social, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille euros), représenté par 50 (cinquante) actions de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration, Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 12. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes en conformité avec les dispositions légales et conditions reprises à l'article 72-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Dissolution, Liquidation

Art. 15. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 16. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2003.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Patrick Rochas, trente actions	30
2.- Monsieur Maurice Houssa, vingt actions	20
Total: cinquante actions	50

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui de commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs pour une période de un an:

- 1.- Monsieur Patrick Rochas, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.
- 2.- Monsieur Maurice Houssa, économiste, demeurant à Luxembourg.
- 3.- Madame Catherine Calvi, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Troisième résolution

Est nommée commissaire aux comptes pour une période de un an:

EURO SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

Quatrième résolution

L'adresse de la Société est fixée à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Rochas, C. Calvi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2002, vol. 14CS, fol. 87, case 4. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

J. Elvinger.

(82955/211/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

SOFOREST S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.575.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 1^{er} octobre 2002

- La société LOUV, S.à r.l., 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de FINIM LIMITED, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003. La cooptation de la société LOUV, S.à r.l. sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

SOFOREST S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 35, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82811/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

STAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 51.729.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 1^{er} octobre 2002

- La société LOUV, S.à r.l., 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de FINIM LIMITED, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007. La cooptation de la société LOUV, S.à r.l. sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

STAL INVESTMENT S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 35, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82812/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

ROYAL CLASSICS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 3, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 31.244.

L'an deux mille deux, le trente octobre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROYAL CLASSICS S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 10 juillet 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 370 du 13 décembre 1989, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, en date du 20 juillet 1989, publié au Mémorial C numéro 5 du 5 janvier 1990 et modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, en date du 22 avril 1992, publié au Mémorial C numéro 433 du 29 septembre 1992,

immatriculée au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 31.244.

Bureau

La séance est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Claude Erpelding, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Agnès Gauthier, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Vincenzo Logrillo, gérant de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Exposé de Monsieur le Président

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

- «1. Transfert du siège social de la société de L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer à L-1445 Luxembourg, 3, rue Thomas Edison, Strassen;
2. Annulation de la valeur nominale des actions;
3. Conversion du capital social en euro;
4. Modification de l'article 3 des statuts.»

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les sept cent soixante-six (766) actions d'une valeur nominale de dix mille francs (LUF 10.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées. L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les objets à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer à L-1445 Luxembourg, 3, rue Thomas Edison, Strassen.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'annuler la valeur nominale des actions.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital social en euro en utilisant le taux officiel de conversion de un euro (EUR 1,-) pour quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399), de sorte qu'il est désormais de cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-six euros et quarante-quatre cents (EUR 189.886,44).

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-six euros et quarante-quatre cents (EUR 189.886,44), divisé en sept cent soixante-six (766) actions sans désignation de valeur nominale.»

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président a clôturé l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Étude.

Et après lecture et interprétation de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent procès-verbal avec Nous, Notaire.

Signé: C. Erpelding, A. Gauthier, V. Logrillo, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2002, vol. 14CS, fol. 90, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 11 novembre 2002.

T. Metzler.

(82880/222/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

ROYAL CLASSICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 31.244.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 11 novembre 2002.

Signature.

(82881/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

SOFIND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 55.459.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 juin 2002

- La cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Giancarlo Cervino, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Fait à Luxembourg, le 4 juin 2002.
Certifié sincère et conforme
SOFIND S.A.
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 35, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82819/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

SOPATEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 4.421.

—
Extrait des résolutions prises de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 20 septembre 2002

- Monsieur Harald Charbon, employé privé, demeurant 69, rue Edouard Oster, L-2272 Howald, est coopté en tant qu'Administrateur, en remplacement de Madame Françoise Stamet, Administrateur décédée en date du 13 septembre 2002. Monsieur Harald Charbon terminera le mandat de Madame Françoise Stamet. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2003. La ratification de la cooptation de Monsieur Harald Charbon sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 20 septembre 2002.
Certifié sincère et conforme
SOPATEX HOLDING S.A.
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 35, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82820/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

SOCIETE DE BATIMENTS ET PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 87.755.

—
- Il résulte d'une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 1^{er} novembre 2002 que:

a été nommé aux fonctions d'administrateur de la société:

Le sieur Marc Bodelet, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2008.

- Sur autorisation préalable de l'assemblée générale et ce conformément à l'article 9 des statuts, a été nommé par décision prise par le conseil d'administration tenu en date du 1^{er} novembre 2002, aux fonctions d'administrateur-délégué, le sieur Marc Bodelet, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2002.
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2002, vol. 576, fol. 47, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82912/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

POLTRONA FRAU INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 82.145.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 19 juin 2002

- Madame Antonella Graziano, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de Madame Francesca Barcaglioni, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007. La cooptation de Madame Antonella Graziano sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme
POLTRONA FRAU INTERNATIONAL S.A.

Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 35, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82821/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

MANILUX S.A., Société Anonyme Holding.

Gesellschaftssitz: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 14.097.

Auszug aus der Beschlussfassung der Ordentlichen Generalversammlung vom 2. Oktober 2001

- Die Ergänzungswahl von Herrn René Gutwiller, Businessman, Langegasse 21, CH-4102 Binningen, als Verwaltungsratsmitglied an Stelle von Herrn Hubertus Ludwig, der sein Mandat niedergelegt hat, ist ratifiziert. Sein Mandat wird anlässlich der Ordentlichen Generalversammlung von 2002 verfallen.

Luxemburg, den 2. Oktober 2001.

Für beglaubigten Auszug
MANILUX S.A.

Unterschriften
Verwaltungsratsmitglieder

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 35, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82823/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 28.889.

L'an deux mille deux, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 28.889, constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 septembre 1988, publié au Mémorial C, numéro 327 du 13 décembre 1988. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant décisions de l'assemblée générale annuelle des actionnaires prises en date du 16 juillet 2001, publiées par extrait au Mémorial C, numéro 152 du 29 janvier 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Lambert Schroeder, administrateur de sociétés, demeurant à Roder,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadine Thoma, employée privée, demeurant à Oetrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Denis Regrain, comptable, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

* Transfert du siège social de la société de L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et modification afférente de l'article 2, alinéa 1^{er} des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varieront par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les quinze mille cinq cents (15.500) actions représentant l'intégralité du capital social de trois cent quatre-vingt-quatre mille deux cent trente-quatre euros quatre-vingt-seize cents (384.234,96 EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés par le président et reconnus exacts par les membres du bureau, l'assemblée passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix la résolution suivante, qui a été adoptée à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et de modifier en conséquence l'article 2, alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le siège social de la société est établi à Luxembourg.»

La version anglaise de l'article 2, alinéa 1^{er} des statuts est la suivante:

«The registered office of the company is established in Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Schroeder, N. Thoma, D. Regrain, Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 14CS, fol. 85, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

P. Frieders.

(82834/212/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 28.889.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

P. Frieders.

(82835/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

SCHENECTADY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2269 Luxembourg, 2, rue Origer.

R. C. Luxembourg B 80.050.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'assemblée générale annuelle de la société en date du 26 septembre 2002 que les associés de la société:

- ont pris acte de la démission de Monsieur Pierre Metzler en date du 25 septembre 2002 de ses fonctions de gérant de la société;

- ont donné décharge pleine et entière à Monsieur Pierre Metzler pour l'exécution de son mandat; et

- ont nommé Monsieur Fabrice Maire, comptable, résidant à L-2269 Luxembourg, 2, rue Origer, gérant de la société en remplacement de Monsieur Pierre Metzler jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2002, vol. 576, fol. 57, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82927/280/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

THE RE-COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 60.842.

L'an deux mille deux, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme THE RE-COMPANY, ayant son siège social à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 60.842, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 15 septembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 708 du 18 décembre 1997. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 décembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 222 du 23 février 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Lambert Schroeder, administrateur de sociétés, demeurant à Roder,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadine Thoma, employée privée, demeurant à Oetrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Denis Regrain, comptable, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

* Transfert du siège social de la société de L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et modification afférente de l'article 2, alinéa 1^{er} des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les vingt mille (20.000) actions représentant l'intégralité du capital social de un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés par le président et reconnus exacts par les membres du bureau, l'assemblée passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix la résolution suivante, qui a été adoptée à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et de modifier en conséquence l'article 2, alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Schroeder, N. Thoma, D. Regrain, Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 14CS, fol. 85, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2002.

P. Frieders.

(82832/212/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

THE RE-COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 60.842.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2002.

P. Frieders.

(82833/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

AON LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 21.076.

L'an deux mille deux, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AON LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 21.076, constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 novembre 1983, publié au Mémorial C, numéro 372 du 21 décembre 1983. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 mars 2001, publié au Mémorial C, numéro 989 du 10 novembre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Lambert Schroeder, administrateur de sociétés, demeurant à Roder,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadine Thoma, employée privée, demeurant à Oetrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Denis Regrain, comptable, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

* Transfert du siège social de la société de L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et modification afférente de l'article 2, alinéa 1^{er} des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les douze mille sept cent trente-six (12.736) actions représentant l'intégralité du capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés par le président et reconnus exacts par les membres du bureau, l'assemblée passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix la résolution suivante, qui a été adoptée à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et de modifier en conséquence l'article 2, alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Schroeder, N. Thoma, D. Regrain, Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 14CS, fol. 85, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

P. Frieders.

(82836/212/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

AON LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 21.076.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

P. Frieders.

(82837/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

PROMOTEL INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
H. R. Luxembourg B 16.282.

Auszug aus der Beschlussfassung der Generalversammlung vom 24. Juni 2002

- Der Rücktritt von Herrn Detlef Brandt, Diplom-Kaufmann, Bielefeld (D) von seinem Amt als Kommissar der Gesellschaft ist mit Rückwirkung zum 30. April 2002 angenommen.
- Die Gesellschaft FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, mit Amtssitz in 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, ist als neuer Kommissar der Gesellschaft ernannt.

Für beglaubigten Auszug
PROMOTEL INTERNATIONAL S.A.

Unterschriften

Verwaltungsratsmitglieder

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 35, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82826/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

CAILLEBOTIS POLYESTER TRADING CPT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.023.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of June 18th, 2002

- The cooptation of Mr. Sandro Capuzzo, employé privé, professional residence at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg as a Director in replacement of Mr. Giancarlo Cervino, who resigned, is ratified. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2004.

Luxembourg, June 18th, 2002.

For true copy

CAILLEBOTIS POLYESTER TRADING CPT S.A.

Signatures

Directors

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 35, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82828/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

CONTRACTORS' CASUALTY & SURETY REINSURANCE COMPANY S.A.,

Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 78.674.

L'an deux mille deux, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CONTRACTORS' CASUALTY & SURETY REINSURANCE COMPANY S.A., ayant son siège social à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 78.674, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 octobre 2000, publié au Mémorial C, numéro 352 du 15 mai 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Lambert Schroeder, administrateur de sociétés, demeurant à Roder,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadine Thoma, employée privée, demeurant à Oetrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Denis Regrain, comptable, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

* Transfert du siège social de la société de L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et modification afférente de l'article 3, alinéa 1^{er} des statuts.

* Nomination comme réviseur indépendant de PricewaterhouseCoopers, Luxembourg pour la durée d'une année à partir du 1^{er} janvier 2002, en remplacement de ARTHUR ANDERSEN, Luxembourg.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les quatorze mille (14.000) actions représentant l'intégralité du capital social de quatorze millions de dollars US (14.000.000,- USD) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés par le président et reconnus exacts par les membres du bureau, l'assemblée passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et de modifier en conséquence l'article 3, alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«The registered office of the company is established in Luxembourg.»

La version française de l'article 3, alinéa 1^{er} des statuts est la suivante:

«Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme réviseur indépendant PricewaterhouseCoopers, Luxembourg pour la durée d'une année à partir du 1^{er} janvier 2002, en remplacement de ARTHUR ANDERSEN, Luxembourg,

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Schroeder, N. Thoma, D. Regrain, Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 14CS, fol. 85, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2002.

P. Frieders.

(82838/212/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

CONTRACTORS' CASUALTY & SURETY REINSURANCE COMPANY S.A.,

Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 78.674.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2002.

P. Frieders.

(82839/212/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

WALLSORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 53.348.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 avril 1999

- Les cooptations de la société FINIM LIMITED, avec siège social à Jersey, Channel Islands, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Jacques Emmanuel Lebas, démissionnaire, respectivement de Monsieur Hubert Hansen, licencié en droit, L-Mersch, en remplacement de Monsieur Claude Hermes, démissionnaire, sont ratifiées. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Fait le 6 avril 1999.

Certifié sincère et conforme

WALLSORT INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 35, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82829/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

LEVERRE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 64.592.

A l'issue de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 30 octobre 2002:

le conseil d'administration se compose comme suit:

- Mme María José Sánchez Díaz, administrateur-délégué, Luxembourg
- Mme Andrea Thielenhaus, administrateur-délégué, Luxembourg
- INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., administrateur-délégué, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2002, vol. 576, fol. 59, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82943/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

INTERNATIONAL REGENCY ARTISTIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 63.372.

A l'issue de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 30 octobre 2002:

le conseil d'administration se compose comme suit:

- Mme María José Sánchez Díaz, administrateur-délégué, Luxembourg
- Mme Andrea Thielenhaus, administrateur-délégué, Luxembourg
- INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., administrateur-délégué, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2002, vol. 576, fol. 59, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82944/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

THEMIS FINANCES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 79.624.

L'an deux mille deux, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding THEMIS FINANCES S.A., ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 79.624, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 7 décembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 553 du 20 juillet 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Geneviève Mariotti, employée privée, demeurant à Herseange (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, demeurant à Schras-sig.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de deux cent dix-neuf mille euros (219.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) par incorporation de résultats reportés sans émission d'actions nouvelles.

2) Modification subséquente de l'article 4 des statuts.

3) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistré, la procuration de l'actionnaire représenté, paraphée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de deux cent dix-neuf mille euros (219.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) par incorporation de résultats reportés à due concurrence, sans émission d'actions nouvelles.

Libération

La preuve de l'existence de résultats reportés à concurrence de deux cent dix-neuf mille euros (219.000,- EUR) a été fournie au notaire instrumentaire, qui le constate expressément moyennant production d'une situation au 15 octobre 2002.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 alinéa 1^{er} des statuts pour le mettre en concordance avec ce qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, s'élève à approximativement 1.250,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lutgen, G. Mariotti, L. Braun, Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2002, vol. 15CS, fol. 3, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

P. Frieders.

(82830/212/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

THEMIS FINANCES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 79.624.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

P. Frieders.

(82831/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

BUILDERS' CREDIT REINSURANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 78.673.

L'an deux mille deux, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BUILDERS' CREDIT REINSURANCE COMPANY S.A., ayant son siège social à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 78.673, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 octobre 2000, publié au Mémorial C, numéro 352 du 15 mai 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Lambert Schroeder, administrateur de sociétés, demeurant à Roder,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadine Thoma, employée privée, demeurant à Oetrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Denis Regrain, comptable, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

* Transfert du siège social de la société de L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et modification afférente de l'article 3, alinéa 1^{er} des statuts.

* Nomination comme réviseur indépendant de PricewaterhouseCoopers, Luxembourg pour la durée d'une année à partir du 1^{er} janvier 2002, en remplacement de ARTHUR ANDERSEN, Luxembourg.

* Constatation de la libération du capital social à concurrence de USD 2.502.000,-.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les six mille (6.000) actions représentant l'intégralité du capital social de six millions de dollars US (6.000.000,- USD) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés par le président et reconnus exacts par les membres du bureau, l'assemblée passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et de modifier en conséquence l'article 3, alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«The registered office of the company is established in Luxembourg.»

La version française de l'article 3, alinéa 1^{er} des statuts est la suivante:

«Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme réviseur indépendant PricewaterhouseCoopers, Luxembourg pour la durée d'une année à partir du 1^{er} janvier 2002, en remplacement de ARTHUR ANDERSEN, Luxembourg,

Troisième résolution

L'assemblée générale constate la libération supplémentaire du capital social de cent soixante-sept dollars US (167,- USD) par action soit au total d'un million deux mille dollars US (1.002.000,- USD), de sorte que les six mille (6.000) actions sont libérées chacune à concurrence de quatre cent dix-sept dollars US (417,- USD) soit au total de deux millions cinq cent deux mille dollars US (2.502.000,- USD).

La preuve de la libération supplémentaire à concurrence d'un million deux mille dollars US (1.002.000,- USD) a été fournie au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Schroeder, N. Thoma, D. Regrain, Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 14CS, fol. 85, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2002.

P. Frieders.

(82840/212/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

BUILDERS' CREDIT REINSURANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 78.673.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2002.

P. Frieders.

(82841/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DEHEBERT SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4395 Pontpierre, 5, rue de Mondercange.

L'an deux mille deux, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- Pierre Dehebert, ingénieur en retraite, et son épouse Monique Frère, assistante sociale en retraite, demeurant ensemble à L-4395 Pontpierre, 5, rue de Mondercange, ci-après le «donateur».

2.- Thierry Dehebert, informaticien, demeurant à L-4395 Pontpierre, 5, rue de Mondercange, ci-après le «donataire».

Ils sont les seuls associés de SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DEHEBERT SCI, établie et ayant son siège à L-4395 Pontpierre, 5, rue de Mondercange, constituée suivant acte Joseph Elvinger de Dudelange en date du 28 février 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 307 du 5 juillet 1995, modifiée suivant acte Joseph Elvinger de Dudelange du 1^{er} octobre 1996, non publié au dit Mémorial.

D'abord,

1) Pierre Dehebert, préqualifié, donne vingt-quatre (24) parts de la Société à Thierry Dehebert, préqualifié. Elles sont estimées à douze mille cent quarante-cinq (12.145,-) euros.

2) Monique Frère, préqualifiée, donne vingt-quatre (24) parts de la Société à Thierry Dehebert, préqualifié. Elles sont estimées à douze mille cent quarante-cinq (12.145,-) euros. Cette donation est faite par préciput et hors part.

Elle est acceptée avec gratitude par le donataire.

Le donataire est le fils du donateur.

Le donataire sera propriétaire des parts données et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales données.

Cette donation est acceptée au nom de la Société par Pierre Dehebert, agissant cette fois-ci en sa qualité de gérant de ladite Société.

Ensuite,

Thierry Dehebert, Pierre Dehebert et Monique Frère, seuls associés de la Société, se réunissant en assemblée générale extraordinaire, sur ordre du jour conforme ainsi qu'à l'unanimité, prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils donnent leur agrément en ce qui concerne les donations de parts visées ci-avant.

Deuxième résolution

Ils acceptent la démission de Pierre Dehebert de ses fonctions de gérant et lui donnent décharge.

Troisième résolution

Ils nomment Thierry Dehebert gérant unique de la Société.

Quatrième résolution

Ils convertissent le capital souscrit de la Société de trois millions (3.000.000,-) francs en soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit virgule zéro six (74.368,06) euros au cours du change fixé entre le franc luxembourgeois et l'euro.

Cinquième résolution

Ils augmentent le capital souscrit de la Société à concurrence de trente et un virgule quatre-vingt-quatorze (31,94) euros en vue d'arrondir le capital souscrit de soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit virgule zéro six (74.368,06) euros à soixante-quatorze mille quatre cents (74.400,-) euros, sans création de nouvelles parts sociales mais par la seule augmentation de la valeur nominale des trois cents (300) parts sociales existantes. Cette augmentation du capital est libérée par un versement en numéraire ainsi que cela est prouvé au notaire au moyen d'un certificat bancaire.

Sixième résolution

Suite auxdites donations de parts et changement de la monnaie d'expression du capital, les premier, quatrième et dernier alinéas de l'article 6 des statuts auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à soixante-quatorze mille quatre cents (74.400,-) euros, représenté par trois cents (300) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit. (248,-), euros chacune.

Les parties évaluent le prix de l'immeuble à soixante-quatorze mille quatre cents (74.400,-) euros.

En conséquence, le capital social est réparti de la façon suivante:

1.- Pierre Dehebert, ingénieur en retraite, demeurant à L-4395 Pontpierre, 5, rue de Mondercange, une part sociale	1
2.- Monique Frère, assistante sociale en retraite, épouse de Pierre Dehebert, demeurant à L-4395 Pontpierre, 5, rue de Mondercange, une part sociale	1
3.- Thierry Dehebert, informaticien, demeurant à L-4395 Pontpierre, 5, rue de Mondercange, deux cent quatre-vingt-dix-huit parts sociales	298
Total: Trois cents parts sociales	300»

Enfin, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Dehebert, M. Frère, T. Dehebert et F. Molitor

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 octobre 2002, vol. 871, fol. 88, case 3. – Reçu 583,28 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 6 novembre 2002.

F. Molitor.

(82867/223/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DEHEBERT SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4395 Pontpierre, 5, rue de Mondercange.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2002.

(82868/223/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DEHEBERT SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4395 Pontpierre, 5, rue de Mondercange.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de donation du notaire Joseph Elvinger de Dudelage du 1^{er} octobre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette le 2 octobre 1996, vol. 823, fol. 90, case 12, que suite à une donation de parts, le dernier alinéa de l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

1) Thierry Dehebert, informaticien, demeurant à L-4395 Pontpierre, 5, rue de Mondercange, deux cent cinquante parts sociales	250
2) Pierre Dehebert, ingénieur en retraite, demeurant à L-4395 Pontpierre, 5, rue de Mondercange, vingt-cinq parts sociales	25
3) Monique Frère, assistante sociale en retraite, épouse de Pierre Dehebert, demeurant à L-4395 Pontpierre, 5, rue de Mondercange, vingt-cinq parts sociales	25
Total: trois cents parts sociales	300

Signé: T. Dehebert, M. Frère, P. Dehebert et J. Elvinger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 6 novembre 2002.

F. Molitor.

(82869/223/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

TRIVEGA IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 23, rue des Romains.

L'an deux mille deux, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelage, soussigné.

A comparu:

Francis Kerschenmeyer, ingénieur-technicien, demeurant à L-5465 Waldbredimus, 23, rue des Romains.

Il remet d'abord au notaire soussigné, pour être placée au rang de ses minutes à la date de ce jour et en être délivrée expédition ou copie à qui de droit, une cession de parts sous seing privé en sa faveur du 19 octobre 2001, enregistrée à Esch-sur-Alzette, le 13 décembre 2001, vol. 322, fol. 1, case 2, de cinquante (50) parts sociales de TRIVEGA IMMOBILIERE, S.à r.l., avec siège à L-3541 Dudelage, 117, rue de la Paix, constituée suivant acte Christine Doerner en date du 2 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 116 du 3 février 2000, modifiée suivant deux actes sous seing privé du 20 mars 2001, publiés au dit Mémorial, Numéro 906 du 22 octobre 2001, modifiée suivant acte sous seing privé du 14 décembre 2001, publiés au dit Mémorial, Numéro 607 du 18 avril 2002, et faite par Alvio Gressani-Lazzara, demeurant à L-3432 Dudelage, 5, rue Dr Orphée Bernard.

Cette cession de parts est acceptée au nom de la Société par Francis Kerschenmeyer, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant de la Société.

Ensuite, le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique, se réunit en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère dûment convoqué, et prend, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Il transfère le siège social de la société de Dudelage à Waldbredimus.

Deuxième résolution

Il modifie le premier alinéa de l'article 2 des statuts et lui donne la teneur suivante:

«**Art. 2.**

Le siège de la société est établi à Waldbredimus.»

Troisième résolution

Il fixe l'adresse de la Société à L-5465 Waldbredimus, 23, rue des Romains.

Quatrième résolution

Suite à la susdite cession de parts, l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.

Ces parts sociales ont été entièrement libérées et souscrites par Francis Kerschenmeyer, ingénieur-technicien, demeurant à L-5465 Waldbredimus, 23, rue des Romains.»

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Kerschenmeyer et F. Molitor

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 octobre 2002, vol. 871, fol. 91, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 31 octobre 2002.

F. Molitor.

(82870/223/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

TRIVEGA IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 23, rue des Romains.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2002.

(82871/223/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

**KERSCHENMEYER CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ENTREPRISE DE CONSTRUCTION FRANCIS KERSCHENMEYER, S.à r.l.)**

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 23, rue des Romains.

L'an deux mille deux, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- Francis Kerschenmeyer, ingénieur-technicien, demeurant à L-5465 Waldbredimus, 23, rue des Romains, propriétaire de deux cents (200) parts sociales de ENTREPRISE DE CONSTRUCTION FRANCIS KERSCHENMEYER, S.à r.l. avec siège à L-3541 Dudelange, 117, rue de la Paix, constituée suivant acte Tom Metzler de Luxembourg-Bonnevoie du 18 avril 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 377 du 13 octobre 1990, modifiée suivant acte Paul Decker de Luxembourg-Eich du 31 mars 1998, publié au dit Mémorial, Numéro 499 du 7 juillet 1998, modifiée suivant acte sous seing privé du 4 juin 1999, publié au dit Mémorial, Numéro 578 du 27 juillet 1999, modifiée suivant acte sous seing privé du 12 octobre 2001, publié au dit Mémorial, Numéro 285 du 20 février 2002;

2.- Chantal Kerschenmeyer, épouse de John Fountain-Johnston, employée privée, demeurant à L-6940 Niederanven, 182, route de Trèves, propriétaire de cent (100) parts sociales de ladite Société;

3.- Jorge Manuel Azenha Te, époux de Marília Celeste Cabete Soares, chef de chantier, demeurant à L-3209 Bettembourg, 6, rue A Leischemer, propriétaire de deux cents (200) parts sociales de ladite Société.

D'abord;

Chantal Kerschenmeyer cède à Francis Kerschenmeyer, ses cent (100) parts sociales de la Société pour le prix de un (1,-) euro.

Le cessionnaire sera propriétaire des parts sociales cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

À ce sujet, le cessionnaire déclare avoir eu préalablement à la signature du présent acte connaissance exacte et parfaite de la situation financière de la Société pour en avoir examiné les comptes tout comme la cédante confirme que les parts sociales cédées ne sont grevées d'aucun gage.

Le prix de cession a été payé par le cessionnaire à la cédante avant la passation des présentes et hors la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

Cette cession est acceptée au nom de la Société par Francis Kerschenmeyer, agissant cette fois-ci en sa qualité de gérant unique de ladite Société.

Ensuite, Francis Kerschenmeyer et Jorge Manuel Azenhate, seuls associés de la Société, se réunissant en assemblée générale extraordinaire, sur ordre du jour conforme ainsi qu'à l'unanimité, prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils modifient la dénomination de la société en KERSCHENMEYER CONSTRUCTIONS, S.à r.l.

Seconde résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société prend la dénomination de KERSCHENMEYER CONSTRUCTIONS, S.à r.l., société à responsabilité limitée.»

Troisième résolution

Ils transfèrent le siège social de la société de Dudelange à Waldbredimus.

Quatrième résolution

Ils modifient le premier alinéa de l'article 4 des statuts et lui donnent la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le siège de la société est établi à Waldbredimus.

Cinquième résolution

Ils fixent l'adresse de la Société à L-5465 Waldbredimus, 23, rue des Romains.

Sixième résolution

Suite à la susdite cession de parts, l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune.

Ces parts sociales ont été entièrement libérées et souscrites comme suit:

1.- Francis Kerschenmeyer, ingénieur-technicien, demeurant à L-5465 Waldbredimus, 23, rue des Romains, trois cents parts sociales	300
2.- Jorge Manuel Azenhate, époux de Marilia Celeste Cabete Soares, chef de chantier, demeurant à L-3209 Bettembourg, 6, rue A Leischemer, deux cents parts sociales	200
Total: cinq cents parts sociales	500 »

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Kerschenmeyer, C. Kerschenmeyer, J. -M. Azenha Te et F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 octobre 2002, vol 871 , fol. 91, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 31 octobre 2002.

F. Molitor.

(82874/223/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

KERSCHENMEYER CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 23, rue des Romains.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2002.

(82875/223/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

CAMELIA A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 47.563.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 5 novembre 2002

1) Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

2) En application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale a décidé qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la société.

3) Le siège social de la société est transféré au 67, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2002, vol. 576, fol. 57, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82924/280/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

EMKA FAÇADES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 23, rue des Romains.

L'an deux mille deux, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Francis Kerschenmeyer, ingénieur-technicien, demeurant à L-5465 Waldbredimus, 23, rue des Romains.

Il remet d'abord au notaire soussigné, pour être placée au rang de ses minutes à la date de ce jour et en être délivrée expédition ou copie à qui de droit, une cession de parts sous seing privé en sa faveur du 12 juin 2001, enregistrée à Esch-sur-Alzette, le 13 décembre 2001, vol. 322, fol. 1, case 1, de cinquante (50) parts sociales de EMKA FACADES, S.à r.l., avec siège à L-3541 Dudelange, 117, rue de la Paix, constituée suivant acte Christine Doerner en date, du 17 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 235 du 10 avril 1998, modifiée suivant acte sous seing privé du 12 octobre 2001, publié au dit Mémorial, Numéro 285 du 20 février 2002, et faite par José Marques Viera, façadier, demeurant à L-4999 Sprinkange, 50, rue de la Gare.

Cette cession de parts est acceptée au nom de la Société par Francis Kerschenmeyer, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant de la Société.

Ensuite Francis Kerschenmeyer, agissant en sa qualité d'associé se réunit en assemblée générale extraordinaire et prend, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Suite à la cession de parts, il modifie l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune.

Ces parts sociales ont été entièrement libérées et souscrites par Francis Kerschenmeyer, ingénieur-technicien, demeurant à L-5465 Waldbredimus, 23, rue des Romains.»

2) Il transfère le siège social de la société de Dudelange à Waldbredimus.

3) Il modifie le premier alinéa de l'article 2 des statuts et lui donne la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Waldbredimus.»

4) Il fixe l'adresse de la Société à L-5465 Waldbredimus, 23, rue des Romains.

Enfin, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Kerschenmeyer et F. Molitor

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 octobre 2002, vol. 871, fol. 91, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 31 octobre 2002.

F. Molitor.

(82872/223/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

EMKA FAÇADES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 23, rue des Romains.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2002.

(82873/223/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

SYMBOLS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 71.312.

A l'issue de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 31 octobre 2002:

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Mme Maria José Sánchez Diaz, administrateur-délégué, Luxembourg

- Mme Andrea Thielenhaus, administrateur-délégué, Luxembourg

- M. Pedro Español, administrateur-délégué, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2002.

Signature

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2002, vol. 576, fol. 47, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82945/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

**FLD S.A., FIDUCIAIRE LUXEMBOURGEOISE DE DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. COS-LUXE HOLDING S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 58.121.

L'an deux mille deux, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COS-LUXE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-3378 Livange, Z.I. Centre d'Affaires «Le 2000», (R.C.S. Luxembourg section B numéro 58.121), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 4 février 1997, publié au Mémorial C numéro 272 du 3 juin 1997,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 9 septembre 1997, publié au Mémorial 717 du 23 décembre 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pascal Bonnet, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hervé Bonnet Saint Georges, conseil économique, demeurant professionnellement à L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Brigitte Siret, secrétaire, demeurant professionnellement à L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination de la société en FIDUCIAIRE LUXEMBOURGEOISE DE DEVELOPPEMENT S.A., en abrégé FLD S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Transfert du siège social de L-3378 Livange, Z.I. Centre d'Affaires «Le 2000», à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, et modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

3.- Modification de l'objet social afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la teneur de livres comptables; tous travaux administratifs et le conseil économique.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société pourra en outre faire toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et industrielles se rattachant directement ou indirectement à son objet social.»

4.- Suppression de la valeur nominale des actions.

5.- Conversion du capital social de LUF en EUR.

6.- Augmentation du capital social d'un montant adéquat en euros en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à 149.000; EUR, sans création d'actions nouvelles.

7.- Libération intégrale de l'augmentation de capital.

8.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

9.- Changement du régime actuel de signature et modification afférente des articles 9 et 10 des statuts.

10.- Nominations statutaires.

11.- Pouvoir au conseil d'administration de nommer Monsieur Pascal Bonnet à la fonction d'administrateur-délégué.

12.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en FIDUCIAIRE LUXEMBOURGEOISE DE DEVELOPPEMENT S.A., en abrégé FLD S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de FIDUCIAIRE LUXEMBOURGEOISE DE DEVELOPPEMENT S.A., en abrégé FLD S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-3378 Livange, Z.I. Centre d'Affaires «Le 2000»; à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article quatre (4) des statuts la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la teneur de livres comptables; tous travaux administratifs et le conseil économique. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société pourra en outre faire toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et industrielles se rattachant directement ou indirectement à son objet social.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des mille (1.000) actions représentant le capital social de six millions de francs luxembourgeois (6.000.000,- LUF).

Cinquième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à six millions de francs luxembourgeois (6.000.000,- LUF), pour l'exprimer dorénavant en euros, au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR, en cent quarante-huit mille sept cent trente-six virgule onze euros (148.736,11 EUR).

Sixième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent soixante-trois virgule quatre-vingt-neuf euros (263,89 EUR), pour le porter de son montant actuel de cent quarante-huit mille sept cent trente-six virgule onze euros (148.736,11 EUR) à cent quarante-neuf mille euros (149.000,- EUR), sans création d'actions nouvelles.

Septième résolution

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société, moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de deux cent soixante-trois virgule quatre-vingt-neuf euros (263,89 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière.

Huitième résolution

L'assemblée décide de remplacer les mille (1.000) actions existantes sans expression de valeur nominale par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent quarante-neuf euros (149,- EUR) chacune, et de les attribuer aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Neuvième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à cent quarante-neuf mille euros (149.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions de cent quarante-neuf euros (149,- EUR) chacune.»

Dixième résolution

L'assemblée décide de modifier le régime actuel de signature des administrateurs de la société afin de donner aux articles neuf (9) et dix (10) des statuts les teneurs suivantes:

«**Art. 9.** La société se trouve engagée par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et du directeur technique, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes sauf en ce qui concerne la partie administrative pour laquelle la seule signature de l'administrateur-délégué est suffisante.»

«**Art. 10.** Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.»

Onzième résolution

L'assemblée constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance. Décharge leur est accordée pour l'exécution de leurs mandats.

Douzième résolution

L'assemblée procède à la nomination d'un nouveau conseil d'administration, qui se composera dès lors comme suit:

- a) Monsieur Pascal Bonnet, directeur de société, demeurant professionnellement à L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.

- b) La société anonyme SOJOA S.A., avec siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

c) La société anonyme FINANCES & TECHNOLOGIES HOLDING S.A., ayant son siège social à L-3378 Livange, Z.I. Centre d'Affaires «Le 2000».

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Treizième résolution

L'assemblée nomme la société de droit panaméen HARRIMAN HOLDINGS INC., avec siège social à Panama, B.P. 8320, Zone 7, (République de Panama), comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Quatorzième résolution

L'assemblée nomme Monsieur Hervé Bonnet Saint Georges, conseil économique, demeurant professionnellement à L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg, comme directeur technique de la société.

Le mandat du directeur technique ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Quinzième résolution

L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de nommer Monsieur Pascal Bonnet, directeur de société, demeurant professionnellement à L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg, à la fonction d'administrateur-délégué de la société.

Seizième résolution

L'assemblée décide supprimer le deuxième alinéa de l'article quatorze (14) des statuts.

Dix-septième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article treize (13) afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 13. Premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de mai à 9.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Dix-huitième résolution

L'assemblée constate que la répartition des mille (1.000) actions de la société est la suivante:

1.- La société UNITED FINANCES HOLDING S.A., avec siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, sept cent cinquante actions	750
2.- La société anonyme SOJOA S.A., avec siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, deux cent cinquante actions.	250
Total: mille actions	1.000

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Bonnet - H. Bonnet - B. Siret - J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 octobre 2002, vol. 520, fol. 56, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 novembre 2002.

J. Seckler.

(82890/231/162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

FINANCE FOR DANISH INDUSTRY INVEST S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 62.564.

In the year two thousand and two, on the fifth of November.

Before Maître Leon Thomas called Tom Metzler, notary, residing in Bonnevoie-Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company FINANCE FOR DANISH INDUSTRY INVEST S.A., having its registered office at L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 62.564, hereafter referred to as «the Company», constituted by a deed of the undersigned notary, on December 23rd, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated April 16th, 1998 under the number 250,

amended by a deed of the undersigned notary, on March 11th, 1998, published in the Mémorial C dated June 15th, 1998 under the number 431,

amended by a deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg on June 24th, 1998, published in the Mémorial C dated September 25th, 1998 under the number 690,

amended by a deed of the above-mentioned notary Maître Edmond Schroeder, on March 9th, 1999, published in the Mémorial C dated April 13th, 1999 under the number 257,

amended by the resolutions taken by the ordinary general meeting held on March 12th, 2002, published in the Mémorial C dated June 14th, 2002 under the number 910.

The extraordinary general meeting is opened at 10.30 a.m. by Mr Benny Hofmann, managing director, residing in Hellerup (Denmark), acting as chairman, and appointing, Maître Albert Wildgen, lawyer, residing in Luxembourg, as secretary of the meeting.

The meeting appoints as scrutineer Mr Jacques Worré, director, residing in Luxembourg.

These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, after having been signed *ne varietur* by the proxyholders representing the shareholders and by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes together with the proxies.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I. According to the attendance list, all the shareholders representing the full amount of the corporate capital of EUR 203,105,280.- (two hundred three million one hundred five thousand two hundred eighty Euro) are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

II. The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of the section 1 of Article 3 of the by-laws of the Company so as to reflect the correct percentage of the paid up share capital;

2. Allocation of an additional amount of the profits carried forward to finance the increase of the share capital decided on March 12th, 2002;

3. Miscellaneous.

The chairman explains that:

1. On March 9th, 1999, the Company absorbed the company FINANCE FOR DANISH INDUSTRY INTERNATIONAL S.A.

This company's share capital was paid up to the extent of 37,50 % for 10.000 (ten thousand) shares and to the extent of 47,50 % for 30.000 (thirty thousand) shares.

Due to this merger, three categories of shares were introduced reflecting the different situations with respect to the paying-up of the shares:

- 800.000 shares category A fully paid-up;

- 20.110.528 shares category B paid-up to the extent of 37.5 %;

- 60.331.584 shares category C paid-up to the extent of 47.5 %.

In fact the B shares were paid up to the extent of 68,9217508 % and the C shares were paid up to the extent of 73,8942707 %.

2. On March 12th, 2002, the ordinary general meeting of the shareholders of the Company decided to introduce the Euro currency as official and accounting currency of the Company. At the same meeting it was decided to increase the share capital by an amount of EUR 1,711,344.96 (one million seven hundred eleven thousand three hundred forty-four euros and ninety-six cents) in order to bring the amount of the share capital to EUR 203,105,280.- (two hundred three million one hundred five thousand two hundred eighty Euro).

The share capital increase was financed by means of allocation of profits carried forward, without issuing any new shares and taking into account the wrong percentages.

The chairman proposes thus to allocate an additional amount of EUR 468,546.67 (four hundred sixty-eight thousand five hundred forty-six Euro and sixty-seven cents) of the profit carried forward to finance the increase of the share capital of the Company further to the conversion of its share capital into Euro.

The meeting of the shareholders having approved the statements of the chairman, and considering itself as duly constituted and convened, deliberated and passed by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The shareholders' meeting resolves to amend the section 1 of article 3 of the by-laws of the Company so as to reflect the correct percentage of the paid up share capital.

The section 1 of article 3 of the by-laws of the Company is replaced by the following wording:

(in the English version):

«The Company's share capital is fixed at EUR 203,105,280.- (two hundred three million one hundred five thousand two hundred eighty Euro) duly composed of 81.242.112 (eighty-one million two hundred forty-two thousand one hundred twelve) shares of which:

- 800.000 shares of category A.

- 20.110.528 shares of category B.

- 60.331.584 shares of category C.

all having a par value of EUR 2,50 (two Euro and fifty cents).

The different categories of shares are the following:

- Category A shares: fully paid up.

- Category B shares paid up to the extent of 68,9217508 %.

- Category C shares paid up to the extent of 73,8942707 %.

Set aside the different extent to which the categories of shares are paid up, all shares are identical and strictly vested with the same rights.»

Second resolution

The shareholders' meeting resolves to allocate an additional amount of EUR 468,546.67 (four hundred sixty-eight thousand five hundred forty-six Euro and sixty-seven cents) of the profits carried forward to the increase of the share capital decided by the ordinary general meeting of the shareholders held on March 12th, 2002.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 2,500.- (two thousand and five hundred euro).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the chairman brought the meeting to a close at 11.00 a.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known by the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le cinq novembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société FINANCE FOR DANISH INDUSTRY INVEST S.A., ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 62.564, ci-après «la Société», constituée par un acte du notaire soussigné du 23 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 16 avril 1998 sous le numéro 250,

modifiée par un acte du notaire soussigné du 11 mars 1998, publié au Mémorial C en date du 15 juin 1998 sous le numéro 431,

modifiée par un acte de Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg du 24 juin 1998, publié au Mémorial C en date du 25 septembre 1998 sous le numéro 690,

modifiée par un acte du prédit notaire Maître Edmond Schroeder du 9 mars 1999, publié au Mémorial C en date du 13 avril 1999 sous le numéro 257,

modifié par les résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue le 12 mars 2002, publiée au Mémorial C du 14 juin 2002 numéro 910.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 10.30 heures par Monsieur Benny Hofmann, administrateur délégué, demeurant à Hellerup (Danemark), agissant comme président, et désignant Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant à Luxembourg, comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée nomme scrutateur Monsieur Jacques Worré, administrateur, demeurant à Luxembourg. Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Ayant été ainsi formé, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence, qui, après avoir été signée ne varietur par les mandataires représentant les actionnaires ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations.

Le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de EUR 203,105,280.- (deux cent trois millions cent cinq mille deux cent quatre-vingts Euros) sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification du paragraphe 1 de l'article 3 des statuts de la Société afin de refléter le pourcentage correct du capital social libéré;

2. Affectation d'un montant supplémentaire prélevé sur les bénéfices reportés pour financer l'augmentation du capital social décidée le 12 mars 2002;

3. Divers.

Le président explique que:

1. Le 9 mars 1999 la Société a absorbé la société FINANCE FOR DANISH INDUSTRY INTERNATIONAL S.A.

Le capital social de cette Société avait été libéré à hauteur de 37,50 % pour 10.000 (dix mille) actions et à hauteur de 47,50 % pour 30.000 (trente mille) actions.

Compte tenu de cette fusion, trois catégories d'actions avaient été créées reflétant les différentes situations en ce qui concerne la libération des actions:

- 800.000 actions catégorie A intégralement libérées;
- 20.110.528 actions catégorie B libérées à hauteur de 37,5 %;
- 60.331.584 actions catégorie C libérées à hauteur de 47,5 %.

En fait les actions B avaient été libérées à hauteur de 68,9217508 % et les actions C avaient été libérées à hauteur de 73,8942707 %.

2. Le 12 mars 2002 l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société a décidé d'introduire l'Euro comme monnaie officielle de la Société. A la même assemblée il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant de EUR 1.711.344,96 (un million sept cent onze mille trois cent quarante-quatre euros et quatre-vingt-seize cents) afin de porter le montant du capital social à EUR 203.105.280,- (deux cent trois millions cent cinq mille deux cent quatre-vingts Euros).

L'augmentation du capital social a été financée par incorporation des bénéfices reportés, sans émission de nouvelles actions et en tenant compte des pourcentages erronés.

Le président propose alors d'allouer un montant supplémentaire de EUR 468.546,67 (quatre cent soixante-huit mille cinq cent quarante-six euros et soixante-sept cents) à prélever sur les bénéfices reportés pour financer l'augmentation du capital social de la Société suite à la conversion de son capital social en Euros.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier le paragraphe 1 de l'article 3 des statuts de la Société afin de refléter le pourcentage correct du capital social libéré.

Le paragraphe 1 de l'article 3 des statuts de la Société est remplacé par le libellé suivant:

(dans la version française):

«Le capital souscrit est fixé à 203.105.280,- (deux cent trois millions cent cinq mille deux cent quatre-vingts Euros) représenté par 81.242.112 (quatre-vingt-un millions deux cent quarante-deux mille cent douze) actions, dont:

- 800.000 actions de catégorie A,
- 20.110.528 actions de catégorie B,
- 60.331.584 actions de catégorie C, toutes d'une valeur nominale de EUR 2,50 (deux Euros et cinquante cents).

Les différentes catégories d'actions sont les feuillets 1 suivantes:

- Actions catégorie A: entièrement libérées.
- Actions catégorie B: libérées à concurrence de 68,9217508 %.
- Actions catégorie C: libérées à concurrence de 73,8942707 %.

Mise à part une différence quant au taux de libération, les actions sont strictement identiques et sont pourvues des mêmes droits.»

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'affecter à l'augmentation du capital social décidée par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 12 mars 2002, un montant supplémentaire de EUR 468.546,67 (quatre cent soixante-huit mille cinq cent quarante-six Euros et soixante-sept cents) à prélever sur les bénéfices reportés.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros).

Aucun autre point étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le président met fin à la séance à 11.00 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg date qu'en tête des présentes,

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Hofman, A. Wildgen, J. Worré, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2002, vol. 14CS, fol. 92, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 12 novembre 2002.

T. Metzler.

(82876/222/194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

FINANCE FOR DANISH INDUSTRY INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 62.564.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie le 12 novembre 2002.

Signature.

(82877/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

HICKBROS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42, rue de Hollerich.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

1.- Monsieur Raymond Hickey, gérant, demeurant à L-2537 Luxembourg, 24, rue Sigismond,

2.- Monsieur Thomas Hickey, employé privé, demeurant à L-1740 Luxembourg, 42, rue de Hollerich,

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de toutes celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une brasserie-restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société prend la dénomination de HICKBROS, S.à r.l.**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de deux cents euros (EUR 200,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Raymond Hickey, prénommé, soixante parts sociales. 60

2.- Monsieur Thomas Hickey, prénommé, quarante parts sociales 40

Total: cent parts sociales 100

Toutes les parts ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt mille euros (EUR 20.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille deux.**Art. 14.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à deux.
- 2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - a) Monsieur Raymond Hickey, prénommé, pour la branche restauration.
 - b) Monsieur Thomas Hickey, prénommé, pour la branche débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

La société est valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de chaque gérant dans sa branche.

- 3.- L'adresse de la société est fixé à L-1740 Luxembourg, 42, rue de Hollerich.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and two, on the twenty-second day of October.

Before Us Maître Emile Schlessler, notary public, residing in Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

There appeared:

- 1.- Mr Raymond Hickey, manager, residing in L-2537 Luxembourg, 24, rue Sigismond,
- 2.- Mr Thomas Hickey, private employee, residing in L-1740 Luxembourg, 42, rue de Hollerich.

Said appearing parties have established as follows the Articles of Incorporation of a limited liability company to be organized between themselves:

Art. 1. There is hereby formed between the owners of the shares created hereinafter and of all those that may be created subsequently a limited liability company, to be governed by the corresponding legislation and by the present memorandum and Articles of Incorporation.

Art. 2. The object of the company shall be the running of a «brasserie-restaurant», including a drinking establishment for alcoholic and soft drinks.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The name of the company shall be HICKBROS, S.à r.l.

Art. 4. The company shall be formed for an unlimited duration. It shall commence on the date of its constitution.

Art. 5. The registered office shall be established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place by common agreement between the partners.

Art. 6. The company capital is set at twenty thousand euros (EUR 20,000,-), represented by one hundred (100) shares each with a value of two hundred euros (EUR 200,-).

The one hundred (100) shares in the company have been subscribed as follows:

1.- Mr Raymond Hickey, previously named, sixty shares	60
2.- Mr Thomas Hickey, previously named, forty shares	40
Total: one hundred shares.	<u>100</u>

All the shares have been fully paid up by payments in cash, so that the sum of twenty thousand euros (EUR 20,000) is as of now freely available to the company, and the partners acknowledge expressly that this is so.

Art. 7. The shares in the company may be transferred freely between the partners. They may not be transferred inter vivos to persons other than the partners, unless all the partners so agree.

Art. 8. The company shall not be dissolved by death, prohibition, bankruptcy or insolvency of a partner.

Art. 9. The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not, for any reason whatsoever, have seals placed on the assets and documents belonging to the company.

Art. 10. The company shall be administered by one or more managers, who need not necessarily be partners, appointed by the meeting of partners, which may revoke them at any time.

The document of appointment shall lay down the extent of the powers and the duration of the term of office of the manager(s).

Art. 11. Each partner may participate in collective decision-making, whatever the number of shares he holds. Each partner shall have a number of votes equal to the number of shares in the company he holds. Each partner may be validly represented at meetings by a person bearing a special power of attorney.

Art. 12. The manager(s) shall not contract any personal obligation in respect of the commitments properly undertaken by him/them in the name of the company by virtue of his/their function.

Art. 13. The company's financial year shall commence on the first day of January and end on the thirty-first day of December each year. Exceptionally, the first financial year shall commence on the date of the constitution of the company and end on the thirty-first day of December two thousand and two.

Art. 14. Each year, on the thirty-first of December, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.

Art. 15. Any partner may consult the inventory and the balance sheet at the company's registered office.

Art. 16. The balance sheet surplus, after deduction of the charges incumbent on the company, amortisation and depreciation considered necessary or worthwhile by the partners, shall constitute the company's net profits.

After payment into the statutory reserve, the balance shall be freely at the disposal of the meeting of the partners.

Art. 17. When the company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.

Art. 18. For all matters not covered by the present memorandum and Articles of Incorporation, the partners shall refer to and abide by the legal provisions.

Evaluation of costs

The amount of the costs, expenses, remunerations and charges in any form whatsoever incumbent on the company or for which it is liable by reason of its constitution is valued at one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

Extraordinary General Meeting

Thereupon the partners, representing the entire capital of the company, held an extraordinary general meeting and unanimously adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at two.

2. The following are appointed managers for an unlimited period:

a) Mr Raymond Hickey, previously named, for the branch «restauration»,

b) Mr Thomas Hickey, previously named, for the branch «sale of alcoholic and soft drinks».

The company is validly committed in all circumstances by the individual signature of either of its two managers for his branch.

3. The address of the company is fixed at L-1740 Luxembourg, 42, rue de Hollerich.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: R. Hickey, T. Hickey, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 14CS, fol. 84, case 10. – Reçu 200 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

E. Schlessler.

(82956/227/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

PLACEBO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 68.652.

L'an deux mille deux, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Monsieur Guy Munhowen, gérant de société, demeurant à L-1932 Luxembourg, 17, rue Auguste Letellier.

Le comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- Le comparant est le seul associé de la société PLACEBO, S.à r.l., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 19 février 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 357 du 20 mai 1999,

immatriculée au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 68.652.

II.- Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant à l'associé unique Monsieur Guy Munhowen, préqualifié.

III.- Monsieur Guy Munhowen, représentant comme seul et unique associé l'intégralité du capital, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de compléter l'objet social de la société, et de donner la teneur suivante à l'article 3 des statuts:

«La société a pour objet le commerce de produits alimentaires et d'articles de ménage, de textile et de bijoux de fantaisie ainsi que de tous les accessoires qui s'y rattachent.

La société peut faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet et qui seront de nature à en faciliter le développement.

La société peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement de ses affaires.»

IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de sept cents euros (EUR 700,-), est à charge de la société qui s'y oblige, l'associé unique en étant solidairement tenu envers le notaire.

V.- Le comparant élit domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: G. Munhowen, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2002, vol. 14CS, fol. 90, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 11 novembre 2002.

T. Metzler.

(82878/222/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

PLACEBO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 68.652.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 11 novembre 2002.

Signature.

(82879/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

OCEAN SKY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 85.882.

L'an deux mille deux, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OCEAN SKY S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 85.882), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 758 du 17 mai 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Erzen, (Allemagne).

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Massimo Perrone, employé privé, demeurant à Obercorn.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation de capital à concurrence de 200.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR à 231.000,- EUR, par la création et l'émission de 2.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100,- EUR, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 3 des statuts.

4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent mille euros (200.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à deux cent trente et un mille euros (231.000,- EUR), par la création et l'émission de deux mille (2.000) actions nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société, moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme OCEAN SKY S.A., prédésignée, de sorte que la somme de deux cent mille euros (200.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois (3) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à deux cent trente et un mille euros (231.000,- EUR), divisé en deux mille trois cent dix (2.310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à quatre mille deux cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Hübsch - M. Perrone - C. Dostert - J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 novembre 2002, vol. 520, fol. 63, case 3. – Reçu 2.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 novembre 2002.

J. Seckler.

(82887/231/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

**FIDUCIAIRE DLN, FIDUCIAIRE DECKER LIESCH NELLINGER S.A., Société Anonyme,
(anc. FIDUCIAIRE GERARD DECKER S.A.).**

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 73.940.

L'an deux mille deux, le trente octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIDUCIAIRE GERARD, DECKER S.A. ayant son siège social à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen, (R.C.S Luxembourg section B numéro 73.940), été constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 janvier 2000, publié au Mémorial C numéro 295 du 20 avril 2000,

ayant un capital social fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gerhard Nellinger, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marie-José Sanchez Diaz, employée privée, demeurant professionnellement à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc Liesch, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées, ont été portées sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination sociale en FIDUCIAIRE DECKER LIESCH NELLINGER S.A., en abrégé FIDUCIAIRE DLN S.A. et modification afférente de l'article 1 des statuts.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en FIDUCIAIRE DECKER LIESCH NELLINGER S.A., en abrégé FIDUCIAIRE DLN S.A. et de modifier en conséquence l'article premier (1^{er}) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de FIDUCIAIRE DECKER LIESCH NELLINGER S.A., en abrégé FIDUCIAIRE DLN S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée constate que le conseil d'administration se compose comme suit:

a) Monsieur Gérard Decker, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

b) Monsieur Marc Liesch, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

c) Monsieur Gerhard Nellinger, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Nellinger - M.-J. Sanchez Diaz - M. Liesch - J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 novembre 2002, vol. 520, fol. 64, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 novembre 2002.

J. Seckler.

(82888/231/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

TRAVELING HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 63.335.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 1^{er} octobre 2002

- La société LOUV, S.à r.l., 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de FINIM LIMITED, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003. La cooptation de la société LOUV, S.à r.l. sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme
TRAVELING HOLDING S.A.

Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 35, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82813/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

LASALLE EURO GROWTH II SCA, Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 84.511.

In the year two thousand two, on the twenty-second day of October.

Before Mr Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

LASALLE EURO GROWTH II, S.à r.l., having its registered office in L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, acting as general partner (gérant commandité) (the «General Partner») of LASALLE EURO GROWTH II SCA, having its registered office in 35, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg;

general partner here represented by Me Yoanna Stefanova-Staechele, lawyer, residing at Luxembourg pursuant to resolutions of the General Partner included in a meeting of the managers dated October 15, 2002.

The proxyholder appointed Patrick Van Hees, lawyer, residing in Messancy, Belgium, as secretary of the deed.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1.- The Company has been incorporated pursuant to a deed dated of 9 November 2001 published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 405 of March 13, 2002 and its Articles of Incorporation have been amended for the last time by deed enacted on August 5, 2002 and on October 18, 2002, just before this one.

2.- The subscribed share capital (hereinafter, the «Subscribed Capital») of the Partnership is currently as follows:

«The issued share capital of the Company is set at Twenty million five hundred eighty thousand four hundred fifty-four Euro (EUR 20,580,454.-), divided into:

* Class A Ordinary Shares allocated to the Class A Shareholders: eight million two hundred fifty-nine thousand three hundred (8,259,300);

* Class B Ordinary Shares allocated to the Class B Shareholders: two million fifteen thousand four hundred twenty-nine (2,015,429),

* Class C Preference Share allocated to the Class C Shareholder: One (1),

* Class D Unlimited Shareholder Shares allocated to the Unlimited Shareholder: fifteen thousand four hundred ninety-seven (15,497),

with a par value of two Euro (2.- EUR) per share, all of which are fully paid up.»

3.- In accordance with Article 8 of the Articles of association of the Company, pursuant to the provisions of a shareholders' agreement which may be adopted from time to time between the Company and the Shareholders of the Company, on the Subsequent Closing Date(s) the Additional Shareholders will purchase from each of the First Shareholders, on a pro rata basis, such number of Shares as will result in the Additional Shareholder holding its Rateable Share of all Shares then in issue. The Class B Ordinary Shares acquired by an Additional Class A Shareholder will immediately upon such acquisition be converted into Class A Ordinary Shares and the Class A Ordinary Shares acquired by an Additional Class B Shareholder will immediately upon such acquisition be converted into Class B Ordinary Shares.

The manager shall procure that such conversion be recorded as soon as possible by a notarial deed to permit any subsequent amendments to the articles of association of the Company.

4. Thereupon the Board of Managers resolved:

* to acknowledge the following transfers of Class A Ordinary Shares and which have occurred on 8 October 2002 between the Class A Shareholders and the Additional Class A Shareholders of the Company:

Share Type	Number	From	To
Class A Ordinary	16,685	LASALLE INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l.	AN POST SUPERANNUATION SCHEME
Class A Ordinary	333,709	ARBEJDSMARKEDETS TILLAEGSPENSION (ATP)	AN POST SUPERANNUATION SCHEME
Class A Ordinary	83,427	ELECTRICITY SUPPLY BOARD PENSION FUND (ESB)	AN POST SUPERANNUATION SCHEME
Class A Ordinary	116,799	ELECTRICITY SUPPLY BOARD PENSION FUND (ESB)	KUWAIT FUND FOR ARABIC ECONOMIC DEVELOPMENT
Class A Ordinary	100,112	STOREBRAND LIVSFORSIKRING AS	KUWAIT FUND FOR ARABIC ECONOMIC DEVELOPMENT
Class A Ordinary	100,112	AVERO PENSIOENVERZEKERINGEN N.V	KUWAIT FUND FOR ARABIC ECONOMIC DEVELOPMENT
Class A Ordinary	66,742	BEGG (NOMINEES) LTD	KUWAIT FUND FOR ARABIC ECONOMIC DEVELOPMENT
Class A Ordinary	50,057	TAMWEELVIEW S.A.	KUWAIT FUND FOR ARABIC ECONOMIC DEVELOPMENT
Class A Ordinary	150,169	TAMWEELVIEW S.A.	LASALLE INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP

* to acknowledge the following transfers of Class B Ordinary Shares which have occurred on 8 October 2002 between the Class B Shareholders and the Additional Class A Shareholders of the Company:

Share Type	Number	From	To
Class B Ordinary	33,371	GOTHAER RÜCKVERSICHERUNG AKTIENGESELLSCHAFT	LASALLE INVESTMENT PARTNERSHIP LIMITED
Class B Ordinary	66,742	ASSTEL LEBENSVERSICHERUNG AKTIENGESELLSCHAFT	LASALLE INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP
Class B Ordinary	66,742	GOTHAER LEBENSVERSICHERUNG AKTIENGESELLSCHAFT	LASALLE INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP
Class B Ordinary	33,371	BERLIN-KÖLNISCHE KRANKENVERSICHERUNG AKTIENGESELLSCHAFT	LASALLE INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP

* to acknowledge the conversion pursuant to article 8 of the articles of association of LEG II SCA of the Class B Ordinary Shares of LEG II SCA acquired by the Additional Class A Shareholders into Class A Ordinary Shares as follows:

Share Type	Number	From	To
Class B Ordinary to Class A Ordinary	33,371	GOTHAER RÜCKVERSICHERUNG AKTIENGESELLSCHAFT	LASALLE INVESTMENT PARTNERSHIP LIMITED
Class B Ordinary to Class A Ordinary	66,742	ASSTEL LEBENSVERSICHERUNG AKTIENGESELLSCHAFT	LASALLE INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP
Class B Ordinary to Class A Ordinary	66,742	GOTHAER LEBENSVERSICHERUNG AKTIENGESELLSCHAFT	LASALLE INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP
Class B Ordinary to Class A Ordinary	33,371	BERLIN-KÖLNISCHE KRANKENVERSICHERUNG AKTIENGESELLSCHAFT	LASALLE INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP

* to acknowledge that the issued share capital of LEG II SCA as of the date of the present resolutions is subscribed as follows:

Share Type	Number	Holder	Price
Class A Ordinary	976,098	LASALLE INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP	EUR 2.20
Class A Ordinary	108,456	LASALLE INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l.	EUR 2.20
Class A Ordinary	1,301,465	ELECTRICITY SUPPLY BOARD PENSION FUND (ESB)	EUR 2.20
Class A Ordinary	2,169,111	ARBEJDSMARKEDETS TILLAEGSPENSION (ATP)	EUR 2.20
Class A Ordinary	650,733	AVERO PENSIOENVERZEKERINGEN N.V.	EUR 2.20
Class A Ordinary	650,733	STOREBRAND LIVSFORSIKRING AS	EUR 2.20
Class A Ordinary	433,821	BEGG (NOMINEES) LTD	EUR 2.20
Class A Ordinary	1,301,466	TAMWEELVIEW S.A.	EUR 2.20
Class A Ordinary	433,821	AN POST SUPERANNUATION SCHEME	EUR 2.20
Class A Ordinary	433,822	KUWAIT FUND FOR ARABIC DEVELOPMENT	EUR 2.20
Class B Ordinary	433,822	GOTHAER LEBENSVERSICHERUNG AKTIENGESELLSCHAFT	EUR 2.20
Class B Ordinary	216,911	GOTHAER RÜCKVERSICHERUNG AKTIENGESELLSCHAFT	EUR 2.20
Class B Ordinary	433,822	ASSTEL LEBENSVERSICHERUNG AKTIENGESELLSCHAFT	EUR 2.20
Class B Ordinary	216,911	BERLIN-KÖLNISCHE KRANKENVERSICHERUNG AG	EUR 2.20
Class B Ordinary	513,736	NUERNBERGER VERSICHERUNGSGRUPPE	EUR 2.20
Class B Ordinary	1	LASALLE EURO GROWTH ZWEI BETEILIGUNGS, GmbH	EUR 2.20
Class C Preference	1	LASALLE INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l.	EUR 2.20
Class D Unlimited Shareholder	15,497	LASALLE EURO GROWTH II, S.à r.l.	EUR 2.20

* to acknowledge that the issued share capital clause contained in article 5 of the articles of association of the Company shall be amended as follows:

The issued share capital of the Company is set at Twenty million five hundred eighty thousand four hundred fifty-four Euro (EUR 20,580,454.-) divided into:

- Eight million fifty-nine thousand five hundred twenty-six (8,459,526) Class A Ordinary Shares allocated to the Class A Shareholders,
- One million eight hundred fifteen thousand two hundred three (1,815,203) Class B Ordinary Shares allocated to the Class B Shareholders,
- one (1) Class C Preference Share allocated to the Class C Shareholder,
- fifteen thousand four hundred ninety-seven (15,497) Class D Unlimited Shareholder Shares allocated to the Unlimited Shareholder

each of a par value of two Euro (2.- EUR) per share, all of which are fully paid up.

In addition to the issued share capital, issue premiums for a total amount of two million fifty-eight thousand sixty-six Euro and sixty cents (EUR 2,058,066.60) have been paid on the Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares, the Class C Preference Shares and the Class D Unlimited Shareholder.

Whereof two million fifty-eight thousand forty-five Euro and forty cents (2.058.045,4) have been allocated to the legal reserve which consequently amounts to ten per cent of the subscribed share capital of the Company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

After reading the present deed to the appearing person and the secretary, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille deux, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LASALLE EURO GROWTH II, S.à r.l., ayant son siège à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, agissant en qualité de gérant commandité (le «Gérant Commandité») de la société en commandite par actions LASALLE EURO GROWTH II SCA., ayant son siège à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe (la «Société»),

commandité ici représenté par M^e Yoanna Stefanova-Staechele, avocat, demeurant à Luxembourg

en vertu de résolutions du Gérant Commandité incluses dans une assemblée des gérants de la Société actée le 15 octobre 2002.

Le mandataire a désigné Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en tant que secrétaire de l'acte.

Le comparant, agissant en sa capacité, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1) La Société en commandite par actions LASALLE EURO GROWTH II SCA. a été constituée suivant acte reçu le 9 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 405 du 13 mars 2002, est inscrite au registre de commerce de Luxembourg à la section B sous le numéro 84511 et ses statuts ont été modifiés à diverses reprises et pour les dernières fois suivant actes du 5 août 2002, en voie de publication et du 18 octobre 2002, qui précède juste celui-ci.

2) Le capital social émis de la société est fixé à vingt millions cinq cent quatre-vingt mille quatre cent cinquante-quatre euros (EUR 20.580.454) divisé en:

* huit millions deux cent cinquante-neuf mille trois cents (8.259.300) actions ordinaires de classe A

* deux millions quinze mille quatre cent vingt-neuf (2.015.429) actions ordinaires de classe B

* 1 (une) action privilégiée de classe C et

* 15.497 (quinze mille quatre cent quatre vingt-dix-sept) actions de commandité de classes D allouées à l'actionnaire commandité,

ayant toutes et chacune une valeur nominale de 2,- (deux Euros), entièrement libérées.

3) Conformément à l'article 8 des statuts de la société, conformément aux dispositions d'une convention d'actionnaires qui pourra de temps en temps être adoptée entre la société et les actionnaires de la société, à la date du ou des closings subséquents, les actionnaires additionnels de classe A achèteront à chacun des premiers actionnaires, au prorata, le nombre d'actions faisant que l'actionnaire additionnel de classe A détiendra sa part proportionnelle de toute action émise à cette date. Les actions ordinaires de classe B acquises par un actionnaire additionnel de classe A seront immédiatement après une telle acquisition converties en actions ordinaires de classe A et les actions ordinaires de classe A acquises par un actionnaire additionnel de classe B seront immédiatement après une telle acquisition converties en actions ordinaires de classe B.

Le gérant commandité prendra toutes les dispositions pour que ces conversions soient enregistrées dans un acte notarié dans les meilleurs délais pour permettre toute modification subséquente aux statuts de la société.

4) Ensuite, le gérant commandité a décidé:

* de constater les transferts suivants d'actions de classe A, lesquels sont intervenus le 8 octobre 2002 entre les actionnaires de classe A et les actionnaires de classe A additionnelle de la Société:

Catégorie	Nombre	De	à
Ordinaire de Classe A	16.685	LASALLE INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l.	AN POST SUPERANNUATION SCHEME
Ordinaire de Classe A	333.709	ARBEJDSMARKEDETS TILLAEGSPENSION (ATP)	AN POST SUPERANNUATION SCHEME

Ordinaire de Classe A	83.427	ELECTRICITY SUPPLY BOARD PENSION FUND (ESB)	AN POST SUPERANNUATION SCHEME
Ordinaire de Classe A	116.799	ELECTRICITY SUPPLY BOARD PENSION FUND (ESB)	KUWAIT FUND FOR ARABIC ECONOMIC DEVELOPMENT
Ordinaire de Classe A	100.112	STOREBRAND LIVSFORSIKRING AS	KUWAIT FUND FOR ARABIC ECONOMIC DEVELOPMENT
Ordinaire de Classe A	100.112	AVERO PENSIOENVERZEKERINGEN N.V	KUWAIT FUND FOR ARABIC ECONOMIC DEVELOPMENT
Ordinaire de Classe A	66.742	BEGG (NOMINEES) LTD	KUWAIT FUND FOR ARABIC ECONOMIC DEVELOPMENT
Ordinaire de Classe A	50.057	TAMWEELVIEW S.A.	KUWAIT FUND FOR ARABIC ECONOMIC DEVELOPMENT
Ordinaire de Classe A	150.169	TAMWEELVIEW S.A.	LASALLE INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP

* de constater les transferts suivants d'actions de classe B, lesquels sont intervenus le 8 octobre 2002 entre les actionnaires de classe B et les actionnaires additionnels de classe A de la Société:

Catégorie	Nombre	De	à
Ordinaire de Classe B	33.371	GOTHAER RÜCKVERSICHERUNG AKTIENGESELLSCHAFT	LASALLE INVESTMENT PARTNERSHIP LIMITED
Ordinaire de Classe B	66.742	ASSTEL LEBENSVERSICHERUNG AKTIENGESELLSCHAFT	LASALLE INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP
Ordinaire de Classe B	66.742	GOTHAER LEBENSVERSICHERUNG AKTIENGESELLSCHAFT	LASALLE INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP
Ordinaire de Classe B	33.371	BERLIN-KÖLNISCHE KRANKENVERSICHERUNG AKTIENGESELLSCHAFT	LASALLE INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP

* de constater la conversion effectuée en vertu de l'article 8 des statuts de LEG II SCA des Actions Ordinaires de Classe B de LEG II SCA acquises par les Actionnaires Additionnels de Classe A en Actions Ordinaires de Classe A comme suit:

Catégorie d'actions	Nombre	De	à
d'Ordinaires de Classe B en Ordinaires de Classe A	33.371	GOTHAER RÜCKVERSICHERUNG AKTIENGESELLSCHAFT	LASALLE INVESTMENT PARTNERSHIP LIMITED
d'Ordinaires de Classe B en Ordinaires de Classe A	66.742	ASSTEL LEBENSVERSICHERUNG AKTIENGESELLSCHAFT	LASALLE INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP
d'Ordinaires de Classe B en Ordinaires de Classe A	66.742	GOTHAER LEBENSVERSICHERUNG AKTIENGESELLSCHAFT	LASALLE INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP
d'Ordinaires de Classe B en Ordinaires de Classe A	33.371	BERLIN-KÖLNISCHE KRANKENVERSICHERUNG AKTIENGESELLSCHAFT	LASALLE INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP

* de constater que le capital social de LEG II SCA au jour de présentes résolutions est souscrit comme suit:

Catégorie d'action	Nombre	Actionnaire	Prix
Ordinaire de Classe A	976.098	LASALLE INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP	EUR 2,20
Ordinaire de Classe A	108.456	LASALLE INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l.	EUR 2,20
Ordinaire de Classe A	1.301.465	ELECTRICITY SUPPLY BOARD PENSION FUND (ESB)	EUR 2,20
Ordinaire de Classe A	2.169.111	ARBEJDSMARKEDETS TILLAEGSPENSION (ATP)	EUR 2,20

Ordinaire de Classe A	650.733	AVERO PENSIOENVERZEKERINGEN N.V.	EUR 2,20
Ordinaire de Classe A	650.733	STOREBRAND LIVSFORSIKRING AS	EUR 2,20
Ordinaire de Classe A	433.821	BEGG (NOMINEES) LTD	EUR 2,20
Ordinaire de Classe A	1.301.466	TAMWEELVIEW S.A.	EUR 2,20
Ordinaire de Classe A	433.821	AN POST SUPERANNUATION SCHEME	EUR 2,20
Ordinaire de Classe A	433.822	KUWAIT FUND FOR ARABIC DEVELOPMENT	EUR 2,20
Ordinaire de Classe B	433.822	GOTHAER LEBENSVERSICHERUNG AKTIENGESELLSCHAFT	EUR 2,20
Ordinaire de Classe B	216.911	GOTHAER RÜCKVERSICHERUNG AKTIENGESELLSCHAFT	EUR 2,20
Ordinaire de Classe B	433.822	ASSTEL LEBENSVERSICHERUNG AKTIENGESELLSCHAFT	EUR 2,20
Ordinaire de Classe B	216.911	BERLIN-KÖLNISCHE KRANKENVERSICHERUNG A.G.	EUR 2,20
Ordinaire de Classe B	513.736	NUERNBERGER VERSICHERUNGSGRUPPE	EUR 2,20
Ordinaire de Classe B	1	LASALLE EURO GROWTH ZWEI BETEILIGUNGS, GmbH	EUR 2,20
Privilégiées de Classe C	1	LASALLE INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l.	EUR 2,20
de Commandité de Classe D	15.497	LASALLE EURO GROWTH II, S.à r.l.	EUR 2,20

* de constater qu'en conséquence la clause relative au capital social souscrit compte tenu à l'article 5 des statuts de la société sera modifiée comme suit:

Le capital social émis de la société est fixé à vingt millions cinq cent quatre-vingt mille quatre cent cinquante-quatre euros (EUR 20.580.454,-) divisé en

* 8.459.526 (huit millions quatre cent cinquante-neuf mille cinq cent vingt-six) actions ordinaires allouées aux actionnaires de classe A

* 1.815.203 (un million huit cent quinze mille deux cent trois) actions ordinaires de classe B allouées au actionnaires de classe B

* 1 (une) action préférentielle de classe C allouée à l'actionnaire de classe C

* 15.497 (quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept) actions commanditées de classe D allouées à l'actionnaire commandité

chacune ayant une valeur nominale de 2,- (deux Euros) par action, entièrement libérées.

En plus du capital émis, des primes d'émission pour un montant total de 2.058.066,60 (deux millions cinquante-huit mille soixante-six Euros et soixante Centimes) ont été payées sur les actions ordinaires de classe A, les actions ordinaires de classe B, les actions privilégiées de classe C et les actions de commandités de classe D.

De ce montant, 2.058.045,40 (deux millions cinquante-huit mille quarante-cinq euros et quarante cents) a été alloué à la réserve légale qui s'élève par conséquent à 10% du capital social souscrit de la société.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, à la même date qu'entête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire et au secrétaire, ils ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Stefanova-Staechele, P. van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2002, vol. 14CS, fol. 86, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

J. Elvinger.

(82905/211/304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.